

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Castanier Adrien (Eirl)
Id Caunezil
46140 Parnac France

e-F@cture



Vos références Client :

Numéro client :

54395928

Facture relative à la commande :

LAMP0K9J4H du 13/01/2020

Siret : 51460508800046

Numéro TVA intracommunautaire :

FR39514605088



Nous contacter :

Service Relation Client :

3401 Service gratuit + prix appel

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h - 18h



Adresse de règlement :

Solocal
Comptabilité Clients
204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne Billancourt CEDEX



Espace client Solocal :

Vos factures électroniques :

Votre espace client (manager.solocal.com)

vous permet de :

-Télécharger vos factures électroniques.

-Les régler par CB.

-Nous contacter 24h/24 et 7J/7.

Bon à savoir :

Les factures électroniques ont la même valeur juridique que les factures papier. Elles sont disponibles sur votre application pendant une durée de 2 ans.

Facture n° 3276128 du 28/10/2025

	Quantité	Prix HT
Solution Référencement prioritaire - ext		21,00 €
- ETS 54395928 Castanier Adrien (Eirl)	1	
Période facturée : 02/12/2025 au 01/01/2026		
Solution Référencement prioritaire - ext		21,00 €
- ETS 54395928 Castanier Adrien (Eirl)	1	
Période facturée : 02/12/2025 au 01/01/2026		
Solution Référencement prioritaire - Pac		109,00 €
- ETS 54395928 Castanier Adrien (Eirl)	1	
Période facturée : 02/12/2025 au 01/01/2026		

Total HT	151,00 €
TVA 20,00% sur encaissements	30,20 €
Total TTC	181,20 €

Le règlement de cette facture s'effectue par prélèvement bancaire sur le compte :

Titulaire : Castanier Adrien (Eirl)

BIC : AGRIFRPPXXX IBAN : FR761120600090900110458XXXX

Référence Unique de Mandat : 54395928001

Détail de votre échéancier en dernière page du détail de la facture.

En cas de paiement anticipé, Solocal n'accorde pas d'escompte. En cas de défaut de paiement des sommes exigibles, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal seront appliquées conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros, ces pénalités ne feront pas l'objet d'une facturation dédiée. Les conditions générales et particulières de prestations de services ainsi que les conditions spécifiques liées à la commande, figurent sur le bon de commande signé. Toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Solocal SA - 204, rond-point du pont de Sèvres - 92649 Boulogne- Billancourt cedex - Société au capital de 881 108 385,30 Euros 444 212 955 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire : FR 12444212955 - NAF: 7312Z

Vos modalités de règlement. Pour rappel le montant total TTC de votre facture est : 181,20 €

Date	Mode	Montant
15/11/2025	PB	181,20 €

CB= Carte Bancaire, PB= Prélèvement Bancaire, VIRT= Virement, ODP= Règlement Reçu

A l'issue d'un engagement ferme de 12 mois, les Solutions Présence et Référencement prioritaire sont en tacite reconduction annuelle à compter du 02/03/2026.